

COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2019 Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril à Mas Blanc des Alpilles, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, au siège du SMVVB et suivant la convocation en date du 25 mars 2019.

Étaient présents :

Collège GEMAPI :

Michel MONTAGNIER (2,5 voix), Marie-Pierre CALLET (3 voix)

Collège « HORS GEMAPI » :

Michel MONTAGNIER (1 voix), Nicole ROUX (1 voix), Yves DURAND (1 voix), Laurent GESLIN (1 voix), Louis VICO (1 voix), Jean-Pierre SEISSON (1 voix), Christian BONNAUD (1 voix), Michel MOUCADEL (1 voix), Benoît HERTZ (1 voix), André RICARD (1 voix).

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Collège GEMAPI :

Luc AGOSTINI, Michel GALLE, Jean-Luc MASSON

Collège « HORS GEMAPI » :

Jean-Luc MASSON, René MOUCADEL, Gisèle RAVEZ, Benoît VENNIN.

Ordre du jour :

Affaires présentant un intérêt commun à tous les membres :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 27/02/2019
- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- Vote du budget primitif 2019

Affaires relevant strictement de la compétence « HORS GEMAPI » :

- Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »)
- Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »)
- Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »).

Affaires présentant un intérêt commun à tous les membres

1. Délibération n°2019-010 : Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Elit à l'unanimité** Monsieur Louis VICO secrétaire de séance.

Votes pour : 15,5 – unanimité des suffrages exprimés
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2. Délibération n°2019-011 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 27/02/2019.

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 27 février 2019 et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le compte rendu du Comité Syndical du 27 février 2019.

Votes pour : 15,5 – unanimité des suffrages exprimés
Votes contre : 0
Abstentions : 0

3. Délibération n°2019-012 : Approbation du compte de gestion 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats versés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- **Autorise à l'unanimité** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes pour : 15,5 – unanimité des suffrages exprimés
Votes contre : 0
Abstentions : 0

4. Délibération n°2019-013 : Approbation du compte administratif 2018.

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Monsieur Yves DURAND (membre du Bureau du Syndicat), désigné pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif 2018,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Laurent GESLIN, Ordonnateur du 1er janvier au 31 décembre 2018, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2018, Monsieur Laurent GESLIN, Président, présente les résultats du compte administratif 2018 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultat reporté 2017		52 807,91 €		14 136,82 €	
Opérations de l'exercice 2018	70 865,15 €	68 328,00 €	40 800,00 €	79 029,55 €	
TOTAL	70 865,15 €	121 135,91 €	40 800,00 €	93 166,37 €	
Résultat de clôture		50 270,76 €		52 366,37 €	102 637,13 €
Restes à réaliser					
TOTAL CUMULE	70 865,15 €	121 135,91 €	40 800,00 €	93 166,37 €	
Résultat Cumulé		50 270,76 €		52 366,37 €	102 637,13 €

Conformément à la loi, Monsieur Laurent GESLIN, Président, se retire de la séance.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Donne acte à l'unanimité** de la présentation faite du compte administratif 2018
- **Reconnait à l'unanimité** la sincérité des restes à réaliser
- **Approuve et arrête à l'unanimité** le compte administratif 2018 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, comme décrits ci-dessus
- **Autorise à l'unanimité** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes pour : 14,5 – unanimité des suffrages exprimés
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

5. Délibération n°2019-014 : Affectation du résultat 2018.

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux ce jour,

Considérant qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 50 270,76 euros,

Constatant que le solde d'exécution de la section d'investissement ressort par ailleurs excédentaire,

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat brut de fonctionnement 2018 A	- 2 537,15 €
Résultat de fonctionnement reporté 2017 B	52 807,91 €
Résultat global de fonctionnement 2018 C = A + B	50 270,76 €
Solde d'exécution d'investissement 2018 D :	
Besoin de financement (D 001) ou Excédent de financement (R 001)	52 366,37 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2018 E :	
Besoin de financement ou Excédent de financement	Néant
Besoin de financement F = D + E	Néant
Montant à affecter = C = G + H	
	50 270,76 €
Affectation :	
Excédents de fonctionnement capitalisés (R 1068) G= <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	Néant
Résultat de fonctionnement reporté (R 002) H	50 270,76 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Prend acte à l'unanimité** du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018, lequel s'élève à : 50 270,76 euros
- **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018, soit 50 270,76 euros, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002
- **Dit à l'unanimité** que ces sommes seront reprises au budget primitif 2019 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB)
- **Autorise à l'unanimité** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes pour : 15,5 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

6. Délibération n°2019-015 : Vote du budget primitif 2019.

Après le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 27 février 2019, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre. Il est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, après vote du compte administratif 2018.

Monsieur le Président présente et soumet à l'approbation du Comité Syndical le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Crédits reportés :		Crédits reportés :	
Dépenses nouvelles :	138 698,76 €	Dépenses nouvelles :	194 933,13 €
TOTAL des dépenses :	138 698,76 €	TOTAL des dépenses :	194 933,13 €
Crédits reportés :		Crédits reportés :	
Excédent reporté :	50 270,76 €	Excédent reporté :	52 366,37 €
Recettes nouvelles :	88 428,00 €	Recettes nouvelles :	142 566,76 €
TOTAL des recettes :	138 698,76 €	TOTAL des recettes :	194 933,13 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve et arrête à l'unanimité** le budget primitif 2019 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) comme décrit ci-dessus
- **Autorise à l'unanimité** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes pour : 15,5 – unanimité des suffrages exprimés
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Affaires relevant strictement de missions « HORS GEMAPI »

7. Délibération n°2019-016 : Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »).

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une visite terrain avec les représentants de l'Union du Vigueirat Central a permis de constater des dégradations importantes sur la berge de la roubine Pourrie (ou Grand Vallat) dans la traversée de Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »). La présence d'importantes anses d'affouillement localisées ont été relevées sur près de 200m.

Etant donné que la berge longe une chaussée en enrobé desservant plusieurs habitations, il convient de traiter le linéaire par technique lourde afin de mettre en sécurité les riverains et les usagers.

Le montant total H.T de cette opération d'investissement « HORS GEMAPI » est estimé à 117 406,25 €. Monsieur le Maire de Graveson a donné son accord écrit pour que le Syndicat procède à la réalisation des travaux.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le projet présenté
- **Autorise à l'unanimité** le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB).

Votes pour : 10 – unanimité des suffrages exprimés
Votes contre : 0
Abstentions : 0

8. Délibération n°2019-017 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »).

Pour l'opération d'investissement « HORS GEMAPI » « réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet ») » estimée à 117 406,25 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	40%	46 962,50 €
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20%	23 481,25 €
Autofinancement Commune de Graveson	40%	46 962,50 €
TOTAL	100%	117 406,25 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la « réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet ») ».

Votes pour : 10 – unanimité des suffrages exprimés
Votes contre : 0
Abstentions : 0

9. Délibération n°2019-018 : Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »).

Pour l'opération d'investissement « HORS GEMAPI » « réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet ») » estimée à 117 406,25 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	40%	46 962,50 €
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20%	23 481,25 €
Autofinancement Commune de Graveson	40%	46 962,50 €
TOTAL	100%	117 406,25 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de solliciter l'aide financière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la « réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet ») ».

Votes pour : 10 – unanimité des suffrages exprimés
Votes contre : 0
Abstentions : 0

La séance est levée à 19h00.

**Le Président,
Laurent GESLIN**

